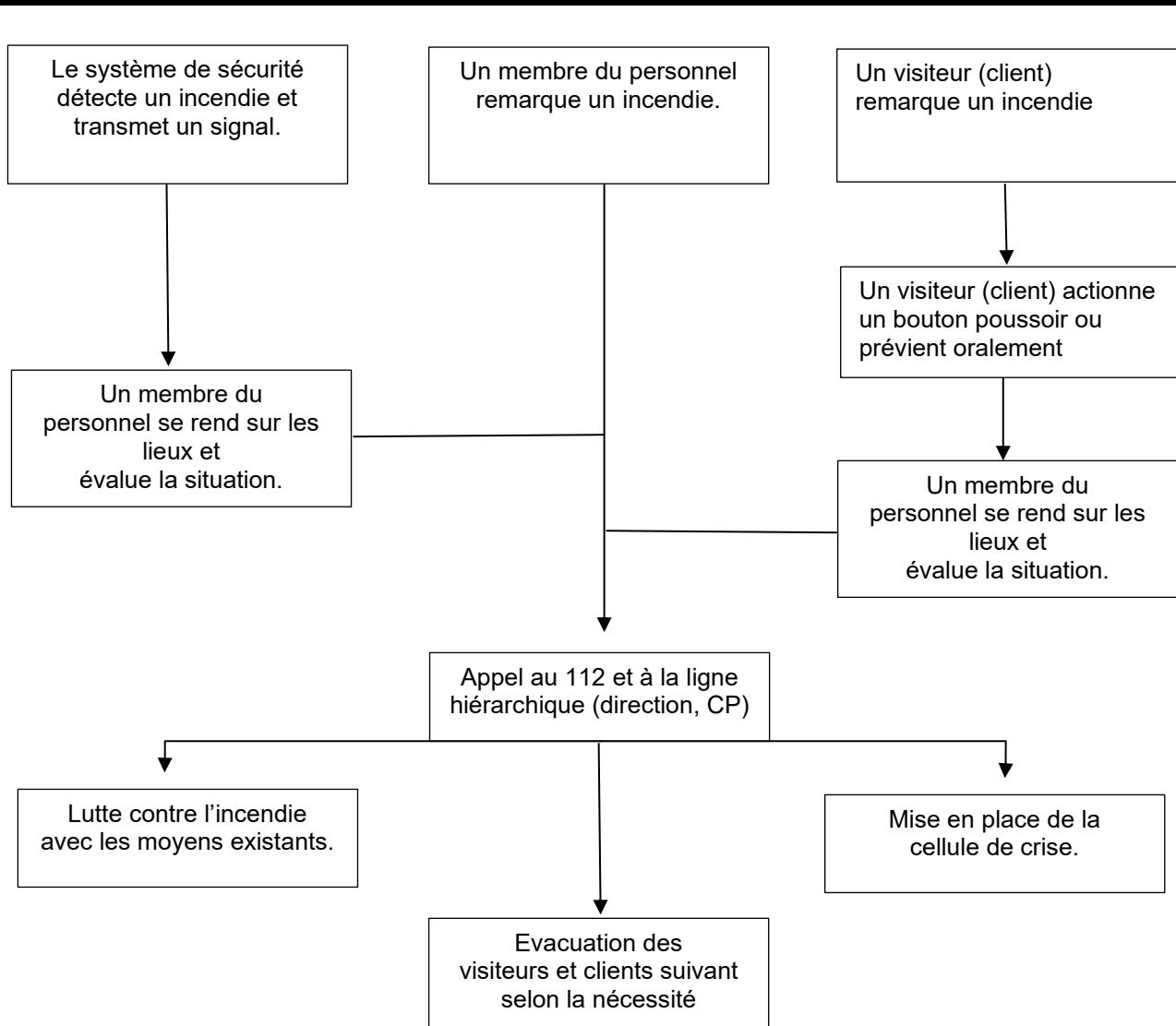


## NOMENCLATURE DES FICHES

N°	Contenu
01	Consignes en cas d'incendie
02	Recommandations en cas d'alerte à la bombe
03	Recommandations en cas de déversement accidentel de substances dangereuses à l'intérieur du bâtiment
04	Recommandations en cas de tempête
05	Recommandations en cas d'accident de transport de matières dangereuses
06	Recommandations en cas de séisme
07	Consignes en cas de fuite de gaz à l'intérieur du bâtiment
08	Recommandations en cas d'accident corporel, malaise
09	Recommandations en cas d'intoxication alimentaire
10	Recommandations en cas de menace terroriste
11	Recommandations en cas d'agression sur le lieu du travail ou sur le chemin du travail

## Fiche 01

### Recommandations en cas d'incendie



#### A. Communication

- Appuyer sur le bouton d'alarme incendie manuellement.
- Informer les services d'urgence **112**
- Informer la direction.
- Informer les visiteurs et clients concernés

#### B. Actions

- Pour un petit feu naissant, commencer avec les moyens d'extinction
- Fermer les fenêtres et les portes mais ne pas verrouiller.
- Evacuer les locaux concernés (en fonction de la localisation du sinistre)
- L'évacuation complète de l'établissement est décidée par la direction ou le cp
- Dans le cas d'une évacuation complète, se rendre au point de rassemblement et y rester.
- Prise en charge des clients et visiteurs.

**C. Point d'attention**

- Ne pas éteindre les appareils électriques avec de l'eau.
- Rappelez-vous qu'éteindre avec de l'eau pourrait provoquer des vapeurs chaudes.
- Restez près du sol pour éviter les fumées
- Un membre du personnel est désigné pour accueillir et guider les pompiers.

## Fiche 02

### Recommandations en cas d'alerte à la bombe

#### Quand envisager un risque d'alerte terroriste (bombe ou colis suspect) ?

Un risque d'alerte à la bombe doit être envisagé à la suite :

- d'un appel téléphonique ;
- de la réception d'un message écrit ou enregistré (lettre, fax, message électronique ou enregistré, ...) ;
- de la découverte d'un colis, valise, sac, boîte ou tout autre objet qui de par sa présence à un endroit, sa forme, sa nature,... paraît suspect.

#### Procédure lors de la réception d'un appel téléphonique

##### **Que faire ?**

- Demeurez calme et courtois, évitez la panique.
- Ecoutez très attentivement et notez un maximum d'informations. Faites durer la conversation le plus longtemps possible.
- Portez une attention particulière aux caractéristiques de la voix et à tout autre son entendu afin d'identifier au mieux la personne (voix masculine ou féminine, accent, ...) ainsi que l'endroit d'où elle pourrait appeler (bruits de fond, train, avion, ...).
- N'interrompez pas l'appelant et tentez d'obtenir le plus d'informations possibles par exemple :
  - ✓ noter le numéro de téléphone du correspondant (s'il y a un afficheur)
  - ✓ noter les paroles prononcées
  - ✓ noter l'heure et la date prévues de l'explosion
  - ✓ noter l'endroit prévu de l'explosion et le type d'engin explosif
  - ✓ noter les voix ou les bruits ambients
  - ✓ noter le motif ou la raison de cette menace
  - ✓ noter la date et l'heure de l'appel
- Dès que la communication est terminée, remplissez la liste de contrôle intitulée « Procédure alerte à la bombe ». (cfr ci-dessous)
- Informez le responsable de l'établissement.
- appelez la Police au n° **101** via un téléphone fixe.
- Si nécessaire, commencez l'évacuation du bâtiment en suivant la procédure en cas d'incendie. Ce sont les Services de secours qui décident de l'opportunité d'évacuer ou non le bâtiment en fonction de la situation qui se présente.
- En cas d'évacuation, insistez pour que chacun prenne ses affaires personnelles (sac à main, sac à dos, ...) afin d'identifier les colis non suspects.
- Se rendre au lieu de rassemblement

- Attendre les instructions des Services de Police ou du Directeur des Opérations dépêché sur place.

## Procédure lors de la réception d'un message écrit ou enregistré

### **Que faire ?**

- Evitez la panique.
- Informez le responsable de l'établissement.
- S'il s'agit d'un message écrit ou d'un enregistrement, minimiser la manipulation en le plaçant dans une enveloppe vierge en papier ou en plastique.
- appelez la Police au n° **101** via un téléphone fixe.
- Si nécessaire procédez à l'évacuation des bâtiments en suivant la procédure en cas d'incendie. Ce sont les Services de secours qui décident de l'opportunité d'évacuer ou non le bâtiment en fonction de la situation qui se présente.
- En cas d'évacuation, insistez pour que chacun prenne ses affaires personnelles (sac à main, sac à dos, ...) afin d'identifier les colis non suspects
- Se rendre au lieu de rassemblement.
- Attendre les instructions des Services de Police ou du Directeur des Opérations dépêché sur place.

## Procédure lors de la découverte d'un objet ou colis suspect

Si un paquet suspect est découvert dans l'établissement, il convient d'en rechercher le propriétaire dans les plus brefs délais. Si le propriétaire ne se manifeste pas, appliquer le dispositif suivant :

### **Que faire ?**

- Demeurez calme.
- Ne pas manipuler le paquet ou l'objet, ne pas le mouiller, ne l'ouvrir en aucun cas.
- Ecartez les personnes à proximité.
- Informez le responsable de l'établissement.
- appelez la Police au n° **101** via un téléphone fixe. Décrire l'endroit où se trouve l'objet, indiquer le chemin vers cet endroit à partir de l'entrée du site.
- Ouvrez les fenêtres et les portes environnantes où l'objet ou le colis suspect a été découvert.
- Si nécessaire, commencez l'évacuation du bâtiment en suivant la procédure en cas d'incendie. Ce sont les Services de secours qui décident de l'opportunité d'évacuer ou non le bâtiment en fonction de la situation qui se présente.
- En cas d'évacuation, laisser chacun prendre ses affaires personnelles
- Se rendre au lieu de rassemblement.
- Attendre les instructions des Services de Police ou du Directeur des Opérations dépêché sur place.

### ***Et si le colis a été ouvert ?***

- Ne le déplacez pas,
- Faites sortir toutes les personnes présentes et fermez la porte du local,
- Informez la direction,
- Informez la Police au **101**,
- Enlevez tous les vêtements contaminés (poudre/liquide) et mettez-les dans un sac en plastique.

### **RENSEIGNEMENTS EN CAS DE MENACES D'ATTENTAT A LA BOMBE**

(Page 1 de 2)

#### **1. Identité du receveur d'appel :**

NOM : .....

FONCTION : .....

Ai rapporté immédiatement l'appel le : .....Heure

Appel reçu au n° Téléphone : .....

#### **2. Renseignements généraux quant à l'appel reçu :**

Date et heure de l'appel : ...../...../..... à ..... Hr

#### **3. Questions à poser :**

1. Quand la bombe doit-elle exploser ? .....
2. Où est-elle maintenant ? .....
3. A quoi ressemble-t-elle ? .....
4. Quel genre de bombe est-ce ? .....
5. Est-ce vous qui avez placé la bombe ? .....
6. Pourquoi ? .....
7. Qui revendique cette action ?  
.....

#### **ENONCE LE PLUS PRECIS POSSIBLE DE LA MENACE :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

#### **4. Collecte de renseignements spécifiques d'identification :**

##### Voix du correspondant :

Calme	0	Criarde	0	Grave	0
Angoissée	0	Normale	0	Voix s'éclaircissant	0
Excitée	0	Distincte	0	Respiration bruyante	0
Lente	0	Brouillée	0	Voix saccadée	0
Rapide	0	Nasale	0	Déguisée	0
Douce	0	Bégayante	0	Avec accent	0
Forte	0	Zézayant	0	Chuchotement	0
Rieuse	0	Apre	0		

##### Bruits de fonds :

Bruits de rue	0	Bruits d'animaux	0
Bruits de poterie	0	Pas de bruit	0
Bruits de voix	0	Crépitements	0
Bruits de haut-parleurs	0	Local	0
Musique	0	Eloigné	0
Bruits domestiques	0	Cabine	0
Bruits de moteur	0		
Bruits d'équipements de bureaux	0		
Bruits de machinerie d'usine	0		
Autres .....			

##### Langage de menaces :

Correct (niveau d'éducation)	0	Incohérent	0
Fou	0	Préenregistré	0
Irrational		Message lu	0

Sexe      M : 0    F : 0

Age :

Nationalité :

Durée de l'appel :

**Si le correspondant est réticent pour répondre aux questions, il doit lui être répondu que le building ne peut être évacué au moment de l'avertissement et le fait de ne pas répondre aux questions peut coûter des vies humaines.**

## Fiche 03

### Recommandations en cas de déversement accidentel de substances dangereuses à l'intérieur du bâtiment

#### Que faire ?

- Retirer, aux abords du déversement, toute source d'ignition (flammes, sources de chaleur) et coupez l'alimentation de gaz.
- Faire évacuer le local.
- Le cas échéant,appelez les services de secours au n° **112**.
- Ventilez naturellement la pièce. Veiller à ne pas inhale les vapeurs.
- Neutralisez le produit déversé avec une poudre spécifique (neutralisant commercial) ou du sable.
- Cette opération doit se réaliser exclusivement avec les équipements de protection individuelle adéquats : gants, masque (fonction du type de produit déversé), salopette, chaussures de sécurité.
- Après manipulation des produits, veiller à une hygiène parfaite : nettoyage de la peau à l'eau et au savon.

Les résidus doivent être traités via les filières légales respectueuses de l'environnement (via un collecteur agréé notamment).

## Fiche 04

### Recommandations en cas de tempête

#### A. Que faire avant la tempête ?

- S'informer auprès des Autorités (Commune, Région wallonne) de l'ampleur de la situation.
- Le cas échéant, organiser, si possible, une évacuation préventive.

#### B. Que faire en cas d'évacuation ?

- Fermer le bâtiment.
- Se rendre au lieu désigné par les Autorités (Commune)

#### C. Que faire si les délais sont insuffisants pour évacuer ?

- Se mettre à l'abri c'est-à-dire rentrer à l'intérieur du bâtiment (préférer un bâtiment en dur). Se tenir à l'écart des fenêtres afin d'éviter les bris de vitre. (local en cave, accès
- Surveiller ou renforcer si possible la solidité des éléments de construction.
- Renforcer la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif.
- Enlever et rentrer tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises, ...).
- Evitez de téléphoner de votre téléphone fixe ou de votre téléphone portable. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour l'organisation des secours.
- Ne pas se déplacer dans la zone à risques.
- Attendre les consignes des Autorités

#### D. Que faire après le sinistre ?

- Ne pas toucher aux fils et câbles tombés au sol.
- Faire couper les branches et les arbres qui risquent de tomber.
- Faire vérifier les bâtiments par des personnes compétentes (l'Administration générale de l'Infrastructure, bureau d'études, ...).

## Fiche 05

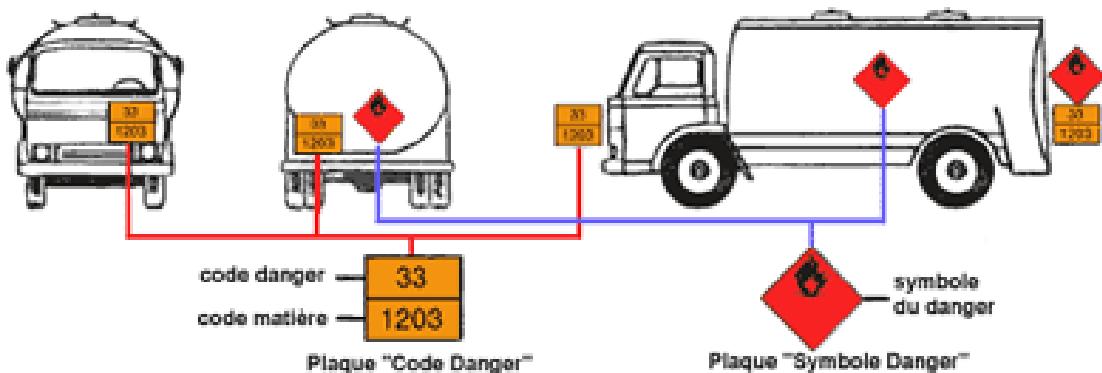
### Recommandations en cas d'accident de transport de matières dangereuses

Le transport de matières dangereuses (carburants, bonbonnes de gaz, ...) sur route engendre des risques pour la population. En cas d'accident, plusieurs types d'effets peuvent apparaître:

- Libération sur le sol de produits toxiques.
- Explosion : provoquée par un choc avec des produits inflammables, par rupture d'une cuve, ...
- Incendie : provoqué par un échauffement anormal, un choc contre un obstacle, une fuite, ...
- Dégagement d'un nuage毒ique : provoqué par une fuite, une combustion.

#### Que faire si vous êtes témoin d'un accident de transport sur route ?

- Avertissez les Services de secours au n° **112** (s'ils ne sont pas encore présents sur le lieu de l'accident) et conformez-vous aux consignes reçues.
- Dans le message, préciser si possible :
  - ✓ le lieu exact (commune, rue, lieu-dit)
  - ✓ le moyen de transport (poids-lourd, camionnette,...)
  - ✓ la présence ou non de victimes ;
  - ✓ la nature du sinistre (feu, explosion, déversement,...)
  - ✓ le numéro d'identification des produits si ils sont directement visibles (numéros noirs dans cadre rectangulaire orange)



- Fermez portes, fenêtres, soupiraux et bouchez toutes les ouvertures et aérations du bâtiment.
- Evitez de téléphoner de votre téléphone fixe ou de votre téléphone portable. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour l'organisation des secours.
- Ne pas produire des flammes et des étincelles.
- Suivez scrupuleusement les consignes des Services de secours.

## Fiche 06

### Recommandations en cas de séisme

#### Que faire ?

- Gardez votre calme et évitez de crier.
- S'abriter sous une table pour se protéger au mieux des chutes d'objets. De plus, c'est une excellente poche de survie en cas de blocage sous les décombres.
- A défaut de table, s'installer en des endroits repérés à l'avance : encadrement de portes intérieures, colonne porteuse, un angle d'une pièce, ...
- S'éloigner des fenêtres et des baies vitrées ainsi que des portes extérieures.
- Après les secousses, il faut regagner l'extérieur rapidement. Vérifiez que le passage pour sortir du bâtiment est libre et sûr.
- Rejoindre le lieu de rassemblement.
- Le personnel ne peut pénétrer dans le bâtiment après l'évacuation de ce dernier.

#### Quand peut-on revenir à l'intérieur des bâtiments ?

Tout dépend de l'intensité avec lequel le séisme a été ressenti, c'est-à-dire de ses effets : dégâts sur les constructions, victimes, ...

La Direction doit consulter les Autorités compétentes (Bourgmestre) avant tout retour dans les bâtiments. Faire vérifier les bâtiments par des personnes compétentes (l'Administration générale de l'Infrastructure, bureau d'études, ...).

#### Et les répliques ?

Après un séisme, il y a très souvent des répliques de magnitude variable, pouvant intervenir avec un décalage de quelques secondes à plusieurs jours. Il faut donc rester attentif et surveiller le début de toute nouvelle réplique.

## Fiche 08

### Recommandations en cas d'accident corporel ou de malaise

#### Que faire ?

- Appelez les Services de secours (n° **112**) et indiquez le nombre de personnes blessées, la nature et la gravité apparente de leurs blessures.
- Appelez le secouriste.
- Le cas échéant, arrêtez l'hémorragie par compression et dégagez les voies respiratoires.
- Ne déplacez les blessés que s'ils courent un réel danger (risque d'incendie, d'explosion, ...)
- Prévenez la Direction.
- Désignez une personne qui se charge de guider et de faciliter l'accès des secours dès le point d'entrée du site.
- Veillez à écarter les curieux.

## Fiche 11

### Recommandations en cas d'agression sur le lieu du travail ou sur le chemin du travail

- Prendre contact avec la Police afin de pouvoir, le cas échéant, porter plainte.
- Prévenir son responsable hiérarchique.
- Si besoin d'un accompagnement ou d'une prise en charge, prendre contact avec le service psychosocial de Liantis ou l'aide aux victimes.
- Remplir la déclaration « Accident du travail ».